

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle du Conseil, Hôtel de Ville, 16 avenue Emile Evellier – 69290 GREZIEU-LA-VARENNE, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. NELIAS, H. DUVIVIER, A. GROSPERRIN, S. PETER, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : F. FORT, J-F. PERRAUD, B. ROMIER, P. TISSOT, J-M. THIMONIER, J-C. KOHLHAAS, J. RANC, E. HORRIOT, D. AUDIFFREN, J-C. CORBIN, J-Y. GARABED, A. BROTTET, B. PONCET, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 21 / Voix : 56 sur 109).

Convocation en date du : 10 décembre 2024

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président indique que les services du syndicat ont procédé au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire et à la mise à jour d'un outil de prospective financière pluriannuelle.

Le débat a lieu sur la base d'une note qui présente d'une part un bilan succinct de l'exécution budgétaire 2024 et les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2025 et l'évolution des dépenses sur les prochaines années.

Monsieur le Président, assisté du directeur, commente le rapport d'orientation budgétaire et précise les éléments soumis à débat. Il présente les chantiers menés sur les stratégies du syndicat en 2024 (PTGE - Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau, PEP - Programme d'Etudes Préalables, PDG - Plan de Gestion, Zones Humides) et décrit les chantiers réalisés sur la base de la carte disponible sur le site Internet du Sagyrc (rubrique : Actions en partage).

Depuis quelques années, le syndicat évolue progressivement vers un syndicat avec une charge de gestion croissante de son patrimoine. Après plusieurs années de travaux pour la mise en œuvre du contrat de rivière et du PAPI, le montant des investissements réalisés se réduit. Les actions à porter au titre de la GEMA/ressource prennent de l'ampleur alors que la part travaux de la PI se réduit dans l'attente de la nouvelle stratégie. Dans ce contexte, pour les opérations techniques, il est proposé de maintenir les grandes enveloppes initialement envisagées sans évolution de l'appel à contribution pour les structures adhérentes.

Côté fonctionnement général, une augmentation inférieure à l'inflation semble envisageable au vu des recherches d'économies mises en œuvre et ce malgré les évolutions salariales et l'inflation.

Le contexte financier complexe de cette année pour nos contributeurs est également rappelé.

Ainsi, le Président propose que le montant de la contribution des membres reste similaire en 2025 par rapport à celui de 2024, les finances du syndicat le permettant.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-25-00002 du 25 janvier 2024 relatif à la modification des statuts du syndicat SAGYRC et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil syndical,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances et du Bureau réunis le 6 décembre 2024,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Oui l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 56 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 décembre 2024 et de la publication sur le site Internet de l'établissement.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS

A blue circular stamp of the SAGYRC (Syndicat Agricole de la Région Occitane) is visible. The stamp contains the text 'SAGYRC' at the top and 'Rhone' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.